

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Restructuration des locaux de la gendarmerie** |  |
| **Date et heure limites de réception des offres :** | | |
|

**Vendredi 01août 2025 à 12 : 00**

**Commune de Lauzet-Ubaye**

Mairie

04340 LE LAUZET-UBAYE

Tél : 04 92 85 51 27

E-Mail : mairie.lauzetubaye@orange.fr

**SOMMAIRE**

1 - Objet et étendue de la consultation 3

1.1 - Objet 3

1.2 - Mode de passation 3

1.3 - Type et forme de contrat 3

1.4 - Décomposition de la consultation 3

1.5 - Nomenclature 3

2 - Conditions de la consultation 4

2.1 - Délai de validité des offres 4

2.2 - Forme juridique du groupement 4

2.3 - Variantes 4

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité 4

3 - Les intervenants 4

3.1 - Conduite d'opération 4

3.2 - Maîtrise d'œuvre 4

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 4

3.4 – Contrôle technique 4

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 4

4 - Conditions relatives au contrat 5

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5

5 - Contenu du dossier de consultation 5

6 - Présentation des candidatures et des offres 5

6.1 - Documents à produire 6

6.2 - Présentation des variantes 7

6.3 - Visites sur site 7

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 7

7.1 - Transmission électronique 7

7.2 - Transmission sous support papier 8

8 - Examen des candidatures et des offres 8

8.1 - Sélection des candidatures 8

8.2 - Attribution des marchés 8

8.3 - Suite à donner à la consultation 9

9 - Renseignements complémentaires 9

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 9

9.2 - Procédures de recours 10

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Restructuration des locaux de la gendarmerie

Lieu(x) d'exécution :

Route de Barcelonnette 04340 LE LAUZET-UBAYE

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 13 lot(s) :

|  |  |
| --- | --- |
| Lot(s) | Désignation |
| 1 | V.R.D. - DÉMOLITIONS - GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE DANS L'EXISTANT |
| 2 | CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGES |
| 3 | ETANCHEITE |
| 4 | MENUISERIE EXTERIEURE |
| 5 | CLOISONS FAUX PLAFONDS |
| 6 | MENUISERIE INTERIEURE |
| 7 | ISOLATION EXTÉRIEURE |
| 8 | CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS ET DE MURS |
| 9 | SERRURERIE |
| 10 | PEINTURE |
| 11 | PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION |
| 12 | ELECTRICITE |
| 13 | DESAMIANTAGE |

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Code principal | Description | Code suppl. 1 | Code suppl. 2 |
| 45000000 | Travaux de construction |  |  |  |
| 45223220 | Travaux de gros œuvre | 45112500 |  |  |
| 45421000 | Travaux de menuiserie |  |  |
| 44112300 | Cloisons | 44810000 |  |
| 45431000 | Carrelages |  |  |
| 39715000 | Chauffe-eau et chauffage de bâtiment ; équipement de plomberie |  |  |
| 45320000 | Travaux d’isolation |  |  |
| 45440000 | Travaux de peinture et de vitrerie |  |  |
| 45443000 | Travaux de façade |  |  |
| 45311200 | Électricité́ |  |  |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :

Les variantes doivent permettre de réaliser une prestation d’une qualité au moins égale à la solution de base

## 2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

## 3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**Atelier Marchand Architectes**

4, promenade du théâtre

05160 SAVINES LE LAC

Tél : 04 92 43 47 19

E-Mail : amarchitectes@orange.fr

## 3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

**En cours de recrutement**

## 3.4 – Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

**SOCOTEC**

6 Rue du Clair Logis

05000 GAP

## 3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé sera assurée par :

**SOCOTEC**

6 Rue du Clair Logis

05000 GAP

# 4 - Conditions relatives au contrat

## 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

# 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

- Le plan général de coordination sécurité

- Le rapport initial du contrôleur technique

- Le rapport de repérage amiante avant travaux

- Les plans

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Libellés | Niveau | Signature |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées  au cours des trois derniers exercices disponibles |  | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels |  | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Libellés | Niveau | Signature |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des  trois dernières années |  | Non |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus  importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) |  | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement  technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat |  | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Non |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) | Non |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat | Non |
| Un certificat de visite des lieux | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

## 6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

L'entreprise ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance des prestations à engager en cas d'absence de visite sur site.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Contacter la mairie du Lauzet-Ubaye au 04.92.85.51.27

Les visites sont possibles les après-midis du lundi au vendredi après accord de la gendarmerie.

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http:/ www.marches-securises.Fr

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

mairie.lauzetubaye@orange.fr

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix des prestations | 40.0 % |
| 2-Valeur technique | 40.0 % |
| 3-Délai d’exécution | 20.0 % |

Le jugement des offres sera effectué selon les 3 critères définis ci-après, affectés d’un coefficient de pondération :

* Prix : 40%
* Valeur technique : 40%
* Délai d’exécution : 20%

Pondération du prix = 40 x (offre tarifaire la plus basse / offre tarifaire du candidat évalué)

La valeur technique sera notée à partir du mémoire technique remis par le candidat et sera pondérée de la manière suivante : 40 x (note du candidat / meilleure note de tous les candidats).

Elle sera évaluée sur la base des sous critères suivants :

* Moyens humains et matériels affectés à la réalisation du chantier : contenu des phasages proposés et de leur durées, moyens propres mobilisés pour l’opération susceptibles de sécuriser l’opération (personnel et encadrements, matériels)
* Méthodologie : valeur qualitative des fiches des matériels, équipements ou produits, pertinence de la méthodologie particulière d’interventions, valeur qualitative des plans d’ensembles et de détails proposés

Chaque sous-critère sera noté selon l'échelle de notation suivante :

5 points : excellent

4 points : très bon

3 points : bon

2 points : moyen

1 point : insuffisant

0 point : non renseigné

Pondération du délai = 20 x (délai le plus court/délai du candidat évalué)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d’addition ou de report) seraient constatées dans l’offre du candidat, l’entreprise sera invitée à confirmer l’offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Dans l’hypothèse ou une offre de base serait irrégulière, l’offre globalisée serait considérée également comme irrégulière.

## 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le pouvoir adjudicataire se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats à l'issue de l'ouverture des offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

# 9 - Renseignements complémentaires

## 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http:/ www.marches-securises.Fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

En cas de problème sur la plateforme AWS, les contacter :

* Par telephone: 04 92 90 93 27.
* Mail : [technique@atline.fr](mailto:technique@atline.fr) / [contact@atline.fr](mailto:contact@atline.fr)

## 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal Administratif de Marseille**

22, rue Breteuil

13281 Marseille Cedex 06

Tél. : 04 91 13 48 13

Télécopie : 04 91 81 13 87

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

**Greffe du Tribunal Administratif de Marseille**

22, rue Breteuil

13281 Marseille Cedex 06

Tél. : 04 91 13 48 13

Télécopie : 04 91 81 13 87

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

**Tribunal Administratif de Marseille**

22, rue Breteuil

13281 Marseille Cedex 06

Tél. : 04 91 13 48 13

Télécopie : 04 91 81 13 87